

Le 9 avril 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 9 avril 2018, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Est absent : le conseiller monsieur Jean-Claude Guévin.

20 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2018-04-01**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 12, 19 et 29 mars 2018;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Adoption, avec modification, du Règlement numéro 2018-05 ayant pour objet de modifier certains articles du Règlement de zonage numéro 2016-09, du Règlement de lotissement numéro 2016-10, du Règlement de construction numéro 2016-11 et du Règlement administratif numéro 2016-12;
8. Établissement du prix et des conditions de vente des terrains de l'ancienne Commonwealth Plywood;
9. Subvention à la construction résidentielle;
10. Demande de dérogation mineure 2018-02 – Raphaël Desjardins – 205, rang de la Chaussée – Permettre le lotissement d'un terrain ayant un frontage de 3,58 mètres, au lieu de 50 mètres, ce qui déroge à l'article 30 du Règlement de lotissement numéro 2016-10;
11. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs;
12. Adjudication de contrat – Balayage des rues 2018;
13. Embauche de Madame Chantal Fleurent pour l'entretien paysager 2018;
14. Adoption du programme triennal d'immobilisation de la Municipalité pour les années 2018, 2019 et 2020;
15. Préparation d'un plan projet de lotissement des lots 5 516 959 et 6 109 499 du cadastre du Québec;
16. Travaux de la route Bureau;
17. Programme de revitalisation des noyaux villageois;
18. Demande au Fonds de développement des territoires – MRC de Nicolet-Yamaska;
19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 12, 19 et 29 mars 2018
2018-04-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018 a été remise à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances spéciales tenues les 19 et 29 mars 2018 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, tel que rédigé.
- D'approuver et d'adopter les procès-verbaux des séances spéciales tenues les 19 et 29 mars 2018, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2018-04-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 212 161.69 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 31 mars 2018 totalisant 49 448,70 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 mars 2018 totalisant 35 602,43 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 31 mars 2018 au montant de 6 136,35 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 mars 2018 totalisant 120 974.21 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Adoption, avec modification, du Règlement numéro 2018-05 ayant pour objet de modifier certains articles du Règlement de zonage numéro 2016-09, du Règlement de lotissement numéro 2016-10, du Règlement de construction numéro 2016-11 et du Règlement administratif numéro 2016-12
2018-04-04

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire modifier certains articles de son Règlement de zonage numéro 2016-09, de son règlement de lotissement numéro 2016-10 et de son règlement de construction numéro 2016-11;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard d'Aston a adopté son premier projet de *Règlement numéro 2018-05* lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant une assemblée publique de consultation a été donné le 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Claude Guévin à une séance spéciale tenue le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 mars 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que suite à l'assemblée publique de consultation, des modifications ont été apportées au projet de *Règlement numéro 2018-05*;

CONSIDÉRANT que ces modifications affectent aussi le *Règlement administratif numéro 2016-12*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston a adopté, avec modification, son second projet de *Règlement numéro 2018-05* lors de la séance ordinaire tenue le 29 mars 2018 à 20 h;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée puisque tous les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et que des copies sont disponibles pour toute personne intéressé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adopter, tel que modifié, le *Règlement numéro 2018-05 ayant pour objet de modifier certains articles du Règlement de zonage numéro 2016-09, du Règlement de lotissement numéro 2016-10, du Règlement de construction numéro 2016-11 et du Règlement administratif numéro 2016-12.*

8. Établissement du prix et des conditions de vente des terrains de l'ancienne Commonwealth Plywood 2018-04-05

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire informer ses contribuables qu'elle possède des terrains destinés à la vente, disponibles pour des projets commerciaux et/ou résidentiels (multi-logement);

CONSIDÉRANT que les terrains visés sont situés sur le terrain où se trouvait l'usine de la Commonwealth Plywood, dans le 9^e Rang et qu'un plan des terrains disponibles peut être consulté à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que ces terrains seront cadastrés et desservis en aqueduc et en égout aux frais de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la dalle de béton se trouvant sur les terrains visés sera enlevée et les études environnementales seront complétées dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire prioriser les projets avec bâtiments locatifs résidentiels comprenant un ascenseur et avec édifices commerciaux relatifs aux soins de santé, aux services professionnels et au commerce de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'établir le prix de vente à 2,00 \$ / pi² ou 21,53 \$ / m², plus la TPS et la TVQ;
- De fixer les conditions suivantes :
 - Toute offre d'achat devra être faite par écrit et déposée à l'hôtel de ville;
 - Une description détaillée du projet devra être présentée avec l'offre d'achat;
- La construction devra débuter dans les 12 mois suivants la vente;
- L'acquéreur pourra présenter un projet en deux à trois phases (une construction par année);
- Les édifices résidentiels devront inclure de 4 à 12 logements, avec salle de bain adapté pour les personnes en perte d'autonomie et balcon ou terrasse, comporter au moins deux étages et être accessible aux personnes à mobilité réduite.

- De transmettre un avis de vente de terrain à tous les résidents de la Municipalité.

**9. Subvention à la construction résidentielle
2018-04-06**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2017-01* qui prévoit le versement d'une subvention lors de la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu, de l'évaluateur de la MRC Nicolet-Yamaska, suite à la construction d'une nouvelle résidence, les certificats d'évaluation suivants :

<u>Nom et adresse</u>	<u>Évaluation</u>
Stéphanie Turcotte et Nelson Camirand – 91, rue Bérubé	108 300 \$
Sophie Lamothe-Comeau – 35, rue Jean-Pierre Despins	297 400 \$
Jean Allard – 9, rue Coop-Doucet	132 800 \$
Guillaume Forest – 71, rue Bérubé	115 300 \$
Gestibloc inc. – 21A à 21D, rue Allard	306 400 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser, conformément au *Règlement numéro 2017-01*, le versement de la subvention à la construction résidentielle suivante :

<u>Nom et adresse</u>	<u>Subvention</u>
Stéphanie Turcotte et Nelson Camirand – 91, rue Bérubé	2 000 \$
Sophie Lamothe-Comeau – 35, rue Jean-Pierre Despins	3 000 \$
Jean Allard – 9, rue Coop-Doucet	3 000 \$
Guillaume Forest – 71, rue Bérubé	2 000 \$
Gestibloc inc. – 21A à 21D, rue Allard	3 500 \$

**10. Demande de dérogation mineure 2018-02 – Raphaël Desjardins – 205, rang de la
Chaussée – Permettre le lotissement d'un terrain ayant un frontage de 3,58 mètres,
au lieu de 50 mètres, ce qui déroge à l'article 30 du Règlement de lotissement
numéro 2016-10
2018-04-07**

CONSIDÉRANT que M. Raphaël Desjardins a l'intention de construire une nouvelle résidence afin de remplacer le chalet situé au 205, rang de la Chaussée;

CONSIDÉRANT que le lotissement proposé pour la nouvelle construction démontre un frontage de 3,58 mètres, correspondant à un chemin privé, en bordure du rang de la Chaussée;

CONSIDÉRANT que cette situation contrevient à l'article 30 du *Règlement de lotissement numéro 2016-10* qui exige un frontage de 50 mètres;

CONSIDÉRANT que cette situation est causée par la reconnaissance des droits acquis auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure 2018-02 afin de permettre le lotissement d'un terrain ayant un frontage de 3,58 mètres, au lieu de 50 mètres, ce qui déroge à l'article 30 du *Règlement de lotissement numéro 2016-10*, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

11. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2018-04-08

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

Organismes	Montants
Salon vins, bières et spiritueux de Saint-Léonard-d'Aston	3 000,00 \$
Denis Côté	400,00 \$
Walmart & Ultramar Nicolet	79,01 \$
Tradition Lavoie	67,25 \$
La Ballounerie	517,39 \$
Maison de jeunes L'eau vent	3 000,00 \$
Ludolettre	3 200,00 \$
Express de St-Léonard	300,00 \$

12. Adjudication de contrat – Balayage des rues 2018
2018-04-09

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, le 27 mars 2018, une soumission à deux entreprises afin d'effectuer le balayage et le nettoyage des rues du village entre le 23 et le 30 avril prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (plus taxes)
Les entreprises Clément Forcier inc.	3 085 \$
Service Trans-Agri	1 960 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de balayage des rues du village à l'entreprise « Service Trans-Agri » pour un montant forfaitaire de 1 960 \$, plus taxes.

13. Embauche de Madame Chantal Fleurent pour l'entretien paysager 2018
2018-04-10

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire embellir la rue Principale et ses autres terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a publié une offre d'emploi sur le site d'Emploi-Québec, sur l'enseigne électronique et dans son journal L'entraîn;

CONSIDÉRANT que trois personnes ont postulé pour ce poste;

CONSIDÉRANT les entretus qui ont eu lieu de 28 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'embaucher, à compter du mois de mai 2018 et pour une période d'environ 20 semaines, madame Chantal Fleurent à titre de «Horticultrice / Préposée à l'entretien paysager» pour l'entretien des propriétés de la Municipalité, le tout aux conditions suivantes :
 - Taux horaire 15,00 \$;
 - 15 heures par semaine.
- Que les travaux initiaux d'horticulture et d'embellissement de la rue Principale devront être terminés pour le 20 juin 2018.

14. Adoption du programme triennal d'immobilisation de la Municipalité pour les années 2018, 2019 et 2020
2018-04-11

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 953.1 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adopter le programme triennal des immobilisations suivant :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

ANNÉE	DESCRIPTION DES PROJETS	COÛTS	FINANCEMENT		COMMENTAIRES
			Municipalité	Subvention	
ADMINISTRATION / BIBLIOTHÈQUE					
2019	Remplacement d'ordinateur et achat d'imprimante/logiciel	2 800 \$	2 800 \$		Fonds général
2020	Remplacement de 2 ordinateurs et achat d'un scanner	2 900 \$	2 900 \$		Fonds général
TRAVAUX PUBLICS					
2018	Travaux de réfection des rues Lauzière, Fleury, des Forges et Saint-Jean-Baptiste	2 311 300 \$	392 921 \$	1 918 398 \$	Subvention FEPTU
2018	Réfection de la rue Fleury (entre rues des Forges et de la Station)	42 000 \$	42 000 \$		Fonds général
2018	Branchement d'aqueduc et d'égout – 56, rue de l'Exposition	32 000 \$	32 000 \$		Fonds général
2018	Achat d'un tracteur à trottoir	84 000 \$	84 000 \$		Location/achat – 5 ans
2018	Traitement du Baryum	210 000 \$		210 000 \$	Subvention TECQ
2018	Aménagement d'un sentier piétonnier le long du 9 ^e Rang	10 000 \$	10 000 \$		Fonds général
2019	Réfection du rang de la Chaussée (pulvérisation et asphaltage)	300 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	Conditionnel à l'obtention de subvention
2019	Infrastructure de la rue Doucet (aqueduc et égout sanitaire)	330 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	Conditionnel à l'obtention de subvention
2019	Agrandissement du Parc industriel	300 000 \$	300 000 \$		Fonds général
2020	Augmentation de la réserve d'eau potable	500 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	Conditionnel à l'obtention de subvention
LOISIRS					
2018	Aménagement d'une surface de dek hockey	175 000 \$	87 500 \$	87 500 \$	Conditionnel à l'obtention de subvention
2018	Aménagement de jeux d'eau	140 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	Conditionnel à l'obtention de subvention
2019	Agrandissement du Centre Richard-Lebeau	490 000 \$	245 000 \$	245 000 \$	Conditionnel à l'obtention de subvention
2020	Aménagement de parc	20 000 \$		20 000 \$	Conditionnel à l'obtention de subvention
INCENDIE					
2019	Achat d'un nouveau camion pompe-citerne avec équipements	500 000 \$	500 000 \$		Location/achat ou financement
2020	Construction d'une nouvelle caserne de pompier	1 200 000 \$	420 000 \$	780 000 \$	Conditionnel à l'obtention de subvention

15. Préparation d'un plan projet de lotissement des lots 5 516 959 et 6 109 499 du cadastre du Québec
2018-04-12

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire développer les lots 5 516 959 et 6 109 499 du cadastre du Québec (ancien terrain de la Commonwealth Plywood) à des fins commerciales et à des fins de multi-logement;

CONSIDÉRANT qu'un projet de plan de lotissement est nécessaire pour procéder à la vente de terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De mandater Auger Dubord arpenteurs-géomètres, pour la préparation d'un plan projet de lotissement des lots 5 516 959 et 6 109 499 du cadastre du Québec;
- D'autoriser une dépense maximale de 1 000 \$ pour donner effet à la présente résolution.

16. Travaux de la route Bureau
2018-04-13

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (dossier : RIRL-2016-367) relativement au Projet de réfection de la route Bureau;

CONSIDÉRANT que tous les travaux prévus dans ce projet ont été complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De confirmer que le projet de réfection de la route Bureau est terminé;
- De transmettre au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports une copie de la présente résolution et une copie des factures relatives au projet de réfection de la route Bureau.

17. Programme de revitalisation des noyaux villageois
2018-04-14

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire revitaliser certaines artères de son village, dont notamment la rue Principale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme d'aide financière pour des initiatives visant à revitaliser les noyaux villageois;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska ont déjà manifesté leur intérêt à ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire bénéficier de ce programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston participe, en collaboration avec la MRC de Nicolet-Yamaska, au Programme de revitalisation des noyaux villageois;
- Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

18. Demande au Fonds de développement des territoires – MRC de Nicolet-Yamaska
2018-04-15

CONSIDÉRANT qu'une somme de 42 587 \$ est disponible pour la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a l'intention de faire peindre une fresque murale dans la salle du conseil à l'hôtel de ville et une autre sur le mur extérieur de l'aréna, du côté de la rue Germain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'autoriser le directeur général de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à déposer et à signer une demande au Fonds de développement des territoires de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de faire peindre une fresque murale dans la salle du conseil à l'hôtel de ville et une autre sur le mur extérieur de l'aréna, du côté de la rue Germain.

19. Période de questions

Début : 20 h 15

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 50

20. Levée de l'assemblée
2018-04-16

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 50.

Jean-Guy Doucet, maire

Donald Nicole, directeur général